

COMMISSION PARITAIRE  
DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE  
DE L'IMPRIMERIE ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES

**Accord national paritaire relatif au financement de la formation  
professionnelle continue dans les entreprises de l'imprimerie et des  
industries graphiques**

**Accord paritaire du 30 novembre 2012**

**Préambule**

Les entreprises du secteur de l'imprimerie et des industries graphiques sont confrontées à une recomposition de leurs domaines d'intervention et de leurs modes opératoires, qui modifient le périmètre des compétences requises pour faire face à ces mutations, ont souhaité depuis plusieurs années construire une politique de branche ambitieuse fondée notamment sur :

- Le renforcement de la prise en charge des trajectoires individuelles de formation des salariés
- L'établissement d'une liste d'actions prioritaires édictées par la branche
- l'identification des nouvelles compétences-clé engendrées par ces mutations industrielles
- Le développement de la professionnalisation, que ce soit sous la forme des périodes de professionnalisation ou des contrats
- L'animation du réseau des CFA de la branche
- L'animation du réseau de conseil de proximité
- La construction d'outils d'aide au reclassement, et de sécurisation professionnelle.

**Article 1- Objet**

Le présent accord a pour objet de fixer les taux conventionnels et les modalités de financement de la formation professionnelle continue dans les entreprises du secteur de l'imprimerie et des industries graphiques.

**Article 2- Champ d'application**

Les dispositions du présent accord sont applicables aux entreprises qui relèvent de la Convention collective de l'imprimerie et des industries graphiques.



### **Article 3- Montant des contributions au financement de la formation professionnelle continue**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les taux de contribution conventionnels au titre du financement de la formation professionnelle continue sont fixés comme suit :

Entreprises comptant moins de 10 salariés :

- 0,25 % au titre de la professionnalisation ;
- 0,90 % au titre du plan de formation.

Ces contributions sont intégralement versées à l'AGEFOS-PME.

Entreprises de 10 salariés et plus :

- 0,50 % au titre de la professionnalisation ;

Cette contribution est intégralement versée à l'AGEFOS-PME.

- 0,90 % au titre du plan de formation. Cette somme est versée à hauteur de 0,70 % à l'AGEFOS-PME. Le solde peut être versé à l'AGEFOS-PME ou utilisé conformément aux dispositions légales relatives à la formation professionnelle continue.

Ces taux conventionnels sont applicables y compris aux entreprises qui bénéficient au plan fiscal des abattements liés aux franchissements de seuils d'effectifs.

Concernant le taux de contribution au financement du congé individuel de formation, les taux légaux seuls sont applicables.

### **Article 4 - Portée de l'accord**

A compter du 1<sup>e</sup> janvier 2013, les dispositions du présent accord se substituent à toute disposition ayant le même objet figurant dans un accord paritaire national antérieur.

### **Article 5 - Extension et entrée en vigueur**

Les signataires conviennent de demander l'extension du présent accord et conditionnent son entrée en vigueur à cette extension.

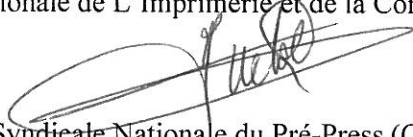
AD  
AP  
PV  
PC  
AN

COMMISSION PARITAIRE  
DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE  
DE L'IMPRIMERIE ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES

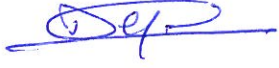
Liste des Organisations signataires de l'Accord Paritaire  
du 30 Novembre 2012


Accord national paritaire relatif au financement de la formation  
professionnelle continue dans les entreprises de l'imprimerie et des arts  
graphiques

Union Nationale de L'Imprimerie et de la Communication


  
Chambre Syndicale Nationale du Pré-Press (CSNP)

Fédération des SCOP de la Communication

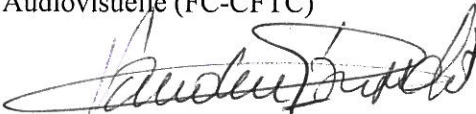
  
Groupement des Métiers de l'Imprimerie (GMI)

  
Fédération des Travaillleurs des Industries du Livre du Papier et de la Communication (FILPAC-CGT)

  
Fédération Communication, Conseil, Culture (F3C-CFDT)

 Philippe Rousseau  
Fédération Française des Syndicats de la Communication Ecrite,

Graphique et Audiovisuelle (FC-CFTC)

  
Chambre Syndicale nationale de la Reliure-Brochure-Dorure

Fédération du Livre CGT-FO

  
CFE-CGC Industries Polygraphiques